



Salles municipales

Mode d'emploi
2023-2024

Pôle Convivialité

PAD (plateforme administrative dédiée)

Centre municipal de la Vénerie
49, rue de Groussay - 78120 Rambouillet
01 75 03 42 70 - poleconvivialite.pad@rambouillet.fr



Rambouillet

Salle de la Guirlande de Julie

Sente de la Corne (accès par le 9/11, rue de Gaulle)



Capacité d'accueil

Assis ou debout : 19 personnes

Superficie

50 m²

Équipements

- Tables rectangulaires et chaises pour 19 personnes

Équipements de cuisine

- Réfrigérateur

Tarification 2023/2024		
Rambolitains	Non Rambolitains	Syndics et copropriétés
35,27 €	60,92 €	115,44 €

Chèque de cautionnement

115,44 €

Gratuit pour les associations rambolitaines, organismes à caractère social et syndicats intercommunaux (dans la mesure des disponibilités).



Salle Vernes

14, rue Antoinette-Vernes



Capacité d'accueil

Assis : 100 personnes ou debout : 190 personnes

Superficie

140 m²

Équipements

- Tables rectangulaires et chaises pour 100 personnes,
- sono, 2 micros HF et 2 micros filaires,
- 1 écran pour projection, 1 vidéo projecteur

Équipements de cuisine

- Plaques chauffantes, four, réfrigérateur
- Niveau sonore limité à 90 dB

Tarification 2023/2024		
Rambolitains	Non Rambolitains	Syndics et copropriétés
221,25 €	415,77 €	115,44 €

Chèque de cautionnement

808,04 €

Gratuit pour les associations rambolitaines, organismes à caractère social et syndicats intercommunaux (dans la mesure des disponibilités).



Salle Saint-Hubert

Avenue Georges-Pompidou



Capacité d'accueil

Assis : 60 personnes ou debout : 70 personnes

Superficie

120 m²

Équipements

- 4 tables rectangulaires et 40 chaises
- et un écran pour projection

Tarification 2023/2024		
Rambolitains	Non Rambolitains	Syndics et copropriétés
97,27 €	176,36 €	115,44 €

Chèque de cautionnement

340,95 €

Gratuit pour les associations rambolitaines, organismes à caractère social et syndicats intercommunaux (dans la mesure des disponibilités).



Salle Patenôte

64, rue Gambetta



Capacité total d'accueil incluant la mezzanine

Assis : 500 personnes ou debout : 1164 personnes

Capacité de la mezzanine

Maximum 100 personnes

Superficie

715 m²

Équipements

- Tables rectangulaires et chaises pour 500 personnes,
- sono, 2 micros HF et 2 micros filaires,
- 1 écran pour projection, 1 vidéo projecteur

Équipements de cuisine

- Plaques chauffantes, four, 1 double réfrigérateur, lave-verres
- Niveau sonore limité à 90 dB
- Wifi sur demande préalable

Tarifcation 2023/2024

Rambolitains	Non Rambolitains	Syndics et copropriétés
831,55 €	1 482,47 €	115,44 €

Chèque de cautionnement

1266,95 €

Gratuit pour les associations rambolitaines, organismes à caractère social et syndicats intercommunaux (dans la mesure des disponibilités).



Infos pratiques

Réservations

Pôle convivialité – PAD (plateforme administrative dédiée)

Rez-de-chaussée du Centre municipal de la Vénerie

49, rue de Groussay - 78120 Rambouillet

Du lundi au vendredi de 8h45 (8h30 le mercredi) à 12h et de 14h à 18h.

La demande se fait par écrit, en précisant :

- Les coordonnées de l'organisateur (nom, raison sociale, adresse)
- Le nom et prénom du signataire
- La salle demandée
- L'objet de la réservation
- Le nombre de personnes attendues
- La date de la manifestation
- Les horaires d'occupation de la salle

L'ouverture des réservations se fait à partir du mois de septembre de l'année en cours.

La demande de prêt se fait quatre mois avant l'évènement, hors évènement nécessitant l'intervention d'un prestataire (conférencier, traiteur, ...).

Les clés sont à prendre et à restituer auprès de la PAD, ainsi que la mallette permettant le fonctionnement du système audiovisuel des salles Vernes et Patenôte.

À tout moment la commune reste prioritaire de l'utilisation des salles municipales, au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées.



Repas



Réunion



Conférence



Expositions

Mesures de sécurité

Numéros d'urgence

15

SAMU

17

Police

18

Pompiers

112

Toutes urgences

En cas de problème technique,

en dehors des horaires d'ouverture de la PAD, vous pouvez contacter :

- pour les salles Vernes et Patenôte, le **06 01 07 19 49**
- pour les salles Saint Hubert et Guirlande-de-Julie, le contremaitre d'astreinte au **06 80 71 70 52**.

Plan vigipirate

- Être en mesure d'alerter les secours
- Filtrer les accès et inspecter visuellement les sacs
- Surveiller les accès et les zones de livraison en amont de la manifestation
- Éviter la concentration de public devant les accès du bâtiment

Réglementation

La salle est accessible le jour de la réservation et aux horaires prévus dans le contrat.

- Les horaires d'occupation des salles municipales sont de 8h à 2h, de 19h à 2h pour la salle Saint-Hubert (salle propre et rangée).
- Le nettoyage de la salle est à la charge de l'organisateur.
- Les animaux sont interdits.
- Les salles Patenôte et Vernes sont équipées d'un limiteur de son, qui au-delà des 90Db entraîne l'extinction électrique.
- Salle Patenôte : la réglementation impose à l'organisateur d'un spectacle la présence d'un SSIAP 1, à la charge de l'organisateur. Se référer au règlement intérieur des salles municipales, adressé avec chaque réservation et affiché dans les salles.

Pièces à fournir

- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile Organisateur »
(souscription auprès de l'assurance du choix de l'organisateur)
- Copie de la pièce d'identité du signataire
- Chèque du montant du prêt à l'ordre du Trésor Public
- Chèque de cautionnement à l'ordre du Trésor Public

1. Salle Patenôte
2. Salle Vernes
3. Salle Saint-Hubert
4. Salle Guirlande de Julie

